

MUSÉE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ  
DE MADAGASCAR

TRAVAUX ET DOCUMENTS

VI

P. PAGÈS

**VAKANA MALAGASY**

( PERLES MALGACHES )

MUSÉE - 17, rue du D<sup>r</sup> Villette, Isoraka, Tananarive

1971

Les Perles constituent à Madagascar une survivance culturelle particulièrement vivante. On assiste à une extraordinaire continuité entre les découvertes archéologiques et les perles actuelles. Lorsque dans la Grande Île, les perles de verre importées commencent à se substituer à celles en cornaline, on constate une étrange permanence des couleurs et des motifs.

Pagès a, en 1918, écrit une précieuse description des perles actuelles à laquelle beaucoup se réfèrent, mais qui est restée inédite. Grâce à M. Ch. Mantoux, nous avons pu exhumer son manuscrit confié par l'Académie Malgache. M. Mantoux a également retrouvé pour l'illustration les objets mentionnés par Pagès.

Mlle Dominique Everard a, à l'occasion de son étude des objets de l'ORSTOM, assuré la présentation matérielle de ce document.

---

Les Perles constituent à Madagascar une survivance culturelle particulièrement vivante. On assiste à une extraordinaire continuité entre les découvertes archéologiques et les perles actuelles. Lorsque dans la Grande Île, les perles de verre importées commencent à se substituer à celles en cornaline, on constate une étrange permanence des couleurs et des motifs.

Pagès a, en 1918, écrit une précieuse description des perles actuelles à laquelle beaucoup se réfèrent, mais qui est restée inédite. Grâce à M. Ch. Mantoux, nous avons pu exhumer son manuscrit confié par l'Académie Malgache. M. Mantoux a également retrouvé pour l'illustration les objets mentionnés par Pagès.

Mlle Dominique Everard a, à l'occasion de son étude des objets de l'ORSTOM, assuré la présentation matérielle de ce document.

---

VAKANA MALAGASY

par P. PAGES



P R E F A C E

Les premiers européens qui ont parcouru la Grande Ile ont signalé la vertu magique que les indigènes attribuent aux "vakana". Il n'existe pourtant, à notre connaissance, aucune monographie en langue française sur ce sujet. Le travail consciencieux de M. Pages comble cette lacune. Il permettra aux ethnographes de l'avenir d'avoir des données précises pour traiter une partie importante des croyances malgaches.

S'il est exact, comme le dit M. Pages, que les jeunes Hova ignorent aujourd'hui les pratiques de leurs ancêtres, il n'en est pas de même chez les indigènes des autres tribus qui restent fidèlement attachés aux usages d'autrefois. Ils croient notamment à la vertu magique des "vakana" et si l'on constate quelques variantes quant à leur pouvoir, il n'en subsiste pas moins que ces verroteries jouent un rôle important dans leur existence.

Je suis heureux d'avoir à présenter à l'Académie Malgache, l'oeuvre consciencieuse d'un modeste fonctionnaire de la Province que j'ai présentement l'honneur d'administrer.

A V A N T - P R O P O S

Depuis la prise de possession de Madagascar par la France, beaucoup d'habitudes, de coutumes, de croyances ont été délaissées par les indigènes. Certaines d'entre elles, plus enracinées dans les moeurs, sont en passe de rentrer dans le néan des choses d'ici bas.

Dans cette catégorie, il convient de classer la croyance que le peuple des hauts plateaux avait, et que beaucoup de personnes ont encore gardée, sur le pouvoir des perles en verroterie.

En effet, à part les vieux malgaches qui ont vécu sous le régime de l'ancien temps, ont par conséquent continué à vivre et à agir comme leurs ancêtres dans cette voie, les jeunes indigènes nés depuis cette époque, n'ont plus aucun souci de faire ou de pratiquer les superstitions en honneur dans leur famille. C'est pourquoi la génération actuelle ne connaît plus le nom des perles dont leurs vieux parents se paraient, encore moins le pouvoir occulte qui leur avait été prêté.

Vivant parmi les autochtones, ayant remarqué que ces pratiques et croyances se perdaient chaque jour davantage, nous avons voulu que quelque chose en restât. A cette fin, nous avons réuni la collection et écrit la notice l'accompagnant, qui détermine le rôle ou l'influence que les indigènes avaient, dans leur simplicité, octroyé à chacune des perles la composant, au nombre de soixante deux variétés.

Ce n'est pas une oeuvre littéraire, non ; notre but était tout simplement d'arriver à créer un document ethnographique pour les générations futures. Nous nous estimerons très heureux si nous avons pu atteindre ce résultat.

P.P.

## I

VOHANGY

Les nobles ainsi que les riches pouvaient seuls posséder des perles de corail à cause de leur prix de vente fort élevé.

L'idole Rakelimalaza, ainsi que les autres idoles officielles, en possédaient aussi.

Ces morceaux de bois et de chiffons de soie qui les entouraient, étaient considérés comme représentant la force et la richesse ; c'est pour cette raison que de nombreuses perles de corail les entouraient.

Ranavalona 1ère avait édicté la peine de mort contre les indigènes autres que les parents de la famille royale et les andriana pouvant prétendre au trône, qui auraient été trouvés possesseurs de perles de corail.

Ceux qui détenaient les vohangy ne pouvaient élever que des animaux ressemblant à la couleur du corail ou en approchant. Leurs effets devaient être de la même couleur, tout au moins en partie, cela pour éviter le destin contraire, les maladies, et atteindre la vieillesse. Le fait de ne point se conformer à ces coutumes les rendait continuellement malades et les faisant mourir jeunes.

Les personnes nées dans le mois d'Alahamady ou première lune de l'année, sont placées sous son influence. Elles ne peuvent se vêtir de lamba dont les bouts ont été cousus ensemble, prendre un balai, balayer la maison ou la cour leur est défendu, elles deviendraient infirmes si elles enfreignaient ces défenses et ne doivent avoir aucune prétention à devenir fortunées. On ne peut non plus dire d'elles que le "nongo" (marmite en terre) servant à la cuisson de la viande et des brèdes, leur appartient en propre. Le fait de dire que cet ustensile de cuisine indigène est à elles, est un sort qu'on leur jette, elles restent pauvres et continuellement malades.

Les personnes nées sous l'influence de la lune d'Alahamady, lune à laquelle se rapporte la perle "vohangy" ou corail ne peuvent rien acheter, ni commencer la construction d'une maison ou autre, ni entreprendre quoi que ce soit, qu'aux jours de la semaine qui portent la dénomination d'Asombola ou Alakarabo, tout autre jour leur est néfaste.

Alahamady étant une lune à destin fort, seuls les princes et princesses nés pendant ce mois pouvaient régner. Seule, Razafindrakety (Ranavalona III) a pu régner, quoique étant née pendant la lune d'Alahasaty. Seul, l'amour du Premier Ministre Rainilaiharivoahy pour elle, la fit monter sur le trône de Madagascar malgré la réprobation et l'indignation du peuple.

=====

### TSY MANDRY LALANA

Perle en corail très grosse, comme l'indique son appellation ; son détenteur ne pouvait la faire rester en route. Il fallait qu'elle rentrât tous les soirs au domicile de son propriétaire avec lui, qui en l'espèce, était le souverain ou les Andriana des castes élevées, qui seuls pouvaient la détenir.

Actuellement, cette perle est introuvable ; nous ne la mentionnons que pour mémoire.

Les mêmes dispositions que pour "Vohangy" étaient applicables à "Tsy mandry lalana".

=====

### TSIRIBIHY

Perle très longue et oblongue, de couleur brun foncé. Elle est aussi placée sous l'influence d'Alahamady. Elle ne pouvait appartenir qu'au Souverain. Elle est avec "tsy mandry lalana" le satellite de "vohangy". Des peines sévères avaient été édictées contre ceux, autres que les Zanak'Andriana et les Zazamarolahy, nobles des deux premières castes, qui auraient été trouvés ou dénoncés comme la possédant.

Les souverains se servaient de cette perle pour confectionner une amulette qui devait, d'après la croyance, les préserver des balles et des coups de sagaie, dans les combats.

Leur dieu Iare, en l'espèce l'amulette dénommée "Manjaka tsy rao" en était affublé.

Les idoles Rafantaka, Ramahavaly et Rakelimalaza en étaient aussi parées.

Les tirailleurs malgaches, engagés pour la durée de la guerre en ont beaucoup acheté pour faire, à l'instar de leurs anciens rois, des "ody basy", ou amulettes, qui, d'après eux, doivent les préserver aussi des balles et des éclats d'obus dans les futurs combats auxquels ils prendront part en Europe.

=====

### II

=====

### SARIHANGY ou SARIMBOHANGY

Deux perles, l'une de couleur rose Martin foncé, en forme de barillet et l'autre beaucoup plus petite en rose clair.

Les personnes nées pendant le mois d'Alakarabo ou huitième mois de l'année, ne peuvent, sous peine de mort prématurée, détenir, par

devers elles, ces perles.

Les indigènes nés sous l'influence de la lune d'Adaoro ou deuxième mois de l'année peuvent seuls, sans risques pour eux, porter la sarihangy, sous l'égide de laquelle ils sont placés.

Ceux à qui il est permis de les détenir, peuvent sans inconvénients, élever les animaux se rapprochant de la couleur de ces perles. Dans l'ancien temps, leurs effets devaient avoir la couleur rouge ou rose foncé. Ils ne peuvent, sous peine de malheur, porter du feu ou l'attiser pour faire cuire leurs aliments ; le mois d'Adaora étant considéré être brillant et brûlant comme le feu.

Quiconque peut sans distinction de caste posséder ces perles. Elles se portent soit au cou en guise de pendentif, soit au poignet en forme de bracelet, mélangées avec d'autres. Elles ne peuvent être retenues qu'avec un ou plusieurs fils de soie colorée en rouge, avec du "nato".

Il est expressément interdit à ceux nés en Adaoro de tuer des animaux, les perles étant de la couleur du sang. Ils ne peuvent, en effet, répandre celui-ci.

Pour conjurer le sort d'une personne née sous cette influence, on construit, à sa naissance, et à son intention, une maisonnette, que ses parents brûlent ensuite, tout en criant : "la maison d'Ikoto brûle !!..." Lorsque l'enfant est du sexe féminin, Ikoto est changé en Iketaka.

En outre, les personnes nées sous l'influence de cette perle sont en général d'un caractère fort jaloux.

=====

#### VAKA-MIARINA

Cette perle est représentée par quatre spécimens, deux de chaque forme, mais pas de même couleur.

L'une est de couleur blanche bigarrée de bleu clair. L'autre de couleur vert clair, deux en forme d'anneau vert clair et jaune sale. Toutes les quatre s'associent avec la perle dénommée "Sarihangy". Son influence était censée compléter celle possédée par "Sarihangy" dans la formation du collier ou bracelet. Elle est ainsi dénommée parce que, à l'encontre de toutes les autres, elle ne peut se tenir droite, mais couchée (sur le côté). Chacun est libre de prendre la forme et la teinte de la couleur qu'il préfère.

=====



TSIAMBANDRAFY

Cette catégorie possède deux variétés de perles. L'une de couleur grenat foncé et de forme oblongue porte une espèce de plante à feuilles longues bleues et blanches dont une partie est renversée. L'autre, de même couleur, même forme, mais un peu plus longue, porte, incrustée sur sa périphérie en forme de spires une corde blanche et bleue en verre.

Ces perles sont surtout portées par les femmes - les indigènes mâles aimant la bigamie - les rivales ne veulent nullement se trouver ni être dans une condition différente entre elles, 1° en ce qui concernait le mari, 2° pour les biens appartenant à la communauté.

Les Souveraines ne pouvaient se parer de ces perles, attendu qu'elles ne pouvaient être ni bigames ni polygames.

"Vakamiarina" et "Tsiambandrafy" sont les satellites de la perle "Sarihangy".

"Tsiambandrafy" pouvait être portée par toutes les femmes dont les maris étaient bigames ou polygames, sans qu'elles aient à se préoccuper de l'influence de la perle affectée au mois de leur naissance.

=====

III

=====

SAMALAMA

Perle de forme ronde, de couleur jaune clair mélangé de vert, mais plus jaune que la couleur "vert d'eau pâle".

Les indigènes nés pendant la lune ou mois d'Alakaosy ou neuvième mois de l'année ne pouvaient posséder cette perle.

Seuls ceux venus au monde pendant la lune d'Adizaoza ou troisième mois de l'année peuvent posséder la perle "Samalama". Tout le monde, sans distinction de caste ou d'origine, avait le droit de la porter.

Le couleur des effets ne pouvait être que pareille à celle de la perle ou grisâtre.

Les personnes se trouvant sous son influence ne peuvent élever que des volailles de couleur cendrée dont les jambes et les pieds sont noirs. Le bétail doit être de couleur mordorée tirant sur le cendré. A leur naissance, les parents doivent leur faire un don. Ce don consiste en argent ou en volailles, dont le but est que plus tard l'enfant devenu grand soit très riche. Il leur était en outre défendu de manger

de la viande de mouton cuite à l'eau, du manioc cru, du sakamalac ou gingembre, sous peine de mourir jeune ou d'être continuellement malade. Aussi s'abstiennent-elles rigoureusement de manger de la viande de mouton, de quelque sorte que la cuisson en ait été effectuée (1).

Cette perle se porte au cou ou au poignet avec des fils de soie non teintée. Elle s'associe avec "Vakamiarina", "Harentsimaty", "Malainamisaraka", "Tsileomparimbona", "Varonosy", etc ...

Le mois d'Alakaosy était contraire à celui d'Adizaoza sous l'influence duquel est placé la perle "Samalama". Tous ceux nés pendant le troisième mois ne peuvent rien entreprendre le neuvième. Ce qu'ils entreprennent à ce moment-là est voué à l'échec le plus complet et peut aussi les faire périr. Ils ne peuvent, pendant les autres mois de l'année, rien faire ou entreprendre. Cette pratique est encore en usage.

=====

#### MALAIMISARAKA

Cette perle possède deux spécimens de couleur différente. L'une marron clair et l'autre blanche. Elle ressemble à la perle dénommée : "Vakamiarina", mais est constituée par deux perles accolées de façon inséparable. De là l'appellation de "Malaimisaraka", c'est-à-dire : montrer de la répugnance à se séparer. En effet on ne peut les séparer sans les casser.

Le mois d'Adizaoza, sous l'influence duquel est placée "Malaimisaraka" est aussi désigné sous le vocable de "trembleur".

Les familles qui possèdent des enfants nés pendant ce mois les affublent de cette perle, qui, à leurs yeux signifie : que leur progéniture aura de la répugnance à se séparer d'eux, ne pourra mourir jeune et ne quittera ses parents que très vieux.

Le cas des parents mourant avant l'enfant né sous l'influence de cette perle n'est pas envisagé. L'enfant est censé ne devoir jamais quitter ses parents.

Cette perle est encore maintenant considérée comme un philtre de longévité.

---

(1) Cette défense doit encore être en vigueur dans les villages loin des centres où elle n'est appliquée qu'à de rares exceptions.

=====

TONGAHASINA

Perle de couleur bleu clair et vert de forme bien faite, portant au milieu de sa périphérie un cercle, duquel partent, vers ses pôles, des rainures.

Elle est dénommée "Tongahasina", parce que les indigènes la tenaient pour l'égale du souverain et, devenus de ce fait ses vassaux. Comme le suzerain doit aide et protection à des vassaux, ils croient que cette perle a une influence considérable sur le destin de l'individu.

En effet, les enfants nés dans le mois d'Adizaoza, ou mois trembleur, parce que le destin donné par ce mois n'est pas réputé des plus fameux, portent cette perle et la gardent jusqu'à leur mort. Arrivés à l'âge adulte, ils ne la portent plus ostensiblement; les hommes la conservent dans leur sachet à argent.

Cette perle, comme il est dit plus haut, est censée changer le destin de l'individu né sous son influence : "de douteux qu'il est de par l'époque de sa naissance, le rendre meilleur".

=====

FELANA

Coquillage provenant de la mer et de forme petite, est détenu par les indigènes pour leur soi-disant permettre d'atteindre un grand âge.

Une variété de coquillage, beaucoup plus grand est porté par les Sakalava, Bara etc... sur le front ou attaché aux cheveux en guise d'ornement.

"Malaimisaraka", "Tongahasina" et "Felana" s'assemblent avec "Fenana" pour la formation de l'amulette. Les personnes placées sous son influence sont soumises aux mêmes obligations que pour "Samalama".

=====

IV

=====

VAKAN-TANY

Perle difforme, pas jolie, fabriquée avec du verre à bouteille sur laquelle une couche assez épaisse d'une composition couleur marron un peu plus clair, a été placée.

Tous ceux nés pendant le mois d'Adijady ne peuvent posséder cette perle sous peine des plus graves malheurs.

Ceux nés en Asorotany, ou quatrième mois de l'année peuvent seuls la détenir. Cette perle a, comme le mois d'Asorotany, une puissance occulte énorme auprès des indigènes. En effet, les enfants nés pendant ce mois, et par conséquent placés sous l'influence du "Vakan-tany", sont considérés comme des êtres doués d'une très grande puissance occulte et portent malheur à leurs parents. Pas autant toutefois que ceux nés en "Alakaosy".

Actuellement tous ceux qui se trouvent sous son influence sont facilement reconnaissables rien qu'à l'appel de leur nom. On les appelle en effet : Tsimanosika, Tsimaniho, Malemisaka, Razanakolona etc ... aussi est-ce à ce titre de punition qu'on les oblige à porter ces noms peu considérés, qui inspirent aux autres indigènes ni respect ni estime pour leur personne, alors même qu'ils deviendraient aisés et atteindraient une situation enviée. Il est aussi une autre obligation pour eux en vue de conjurer leur destin : c'est de porter continuellement sur leur personne, la perle appelée "Manarimbitana", dont nous parlerons plus loin.

Cette perle se porte soit au cou, soit au poignet. Elle doit être retenue par des fils de soie teintés en jaune foncé, avec du safran ou tamotamo.

Ceux qui se trouvent placés sous l'influence de cette perle ne peuvent élever que des volailles noires, dont les plumes du cou doivent être jaunes. Les boeufs ou vaches qu'ils élèvent sont de couleur mordorée, tirant sur le noir. Ils ne peuvent conserver chez eux de marmites en terre, on ne peut non plus dire qu'elles leur appartiennent. Dans le temps, ils ne peuvent se draper qu'avec des lambas tissés avec du raphia et du coton, étoffe de peu de valeur appelée "jabo", de couleur jaune foncé sale. Actuellement, les vêtements de couleur "kaki", remplacent avantageusement tous les autres effets.

Ils ne peuvent rien entreprendre pendant le mois d'Adijady.

Les Mpanjaka (rois ou reines) appelaient les jours de la lune d'Asorotany les jours noirs. Ils n'aimaient pas ce mois, ni ceux nés sous l'influence du "Vakantany", ils n'entrepenaient rien au cours de cette lune, alors même qu'il y aura eu urgence.

=====

#### FENOMANANA

Cette perle est représentée par deux spécimens : l'une ronde et jaune, sur laquelle trois cercles sont inscrits comme sur une mappe-monde, "l'équateur et les deux cercles polaires".

Celui du milieu est rose, bordé des deux côtés de blanc, les deux autres sont bleus bordés aussi de blanc. Entre ces trois cercles, des points verts sont parsemés.

La deuxième est de forme ronde un peu allongée, de couleur noire, sur laquelle des dessins blancs ressemblant à des signes sont inscrits. Ces deux perles ont la même valeur en ce qui concerne l'influence par elle exercée. Le goût des couleurs seul fait que les indigènes achètent l'une ou l'autre.

L'idée dominante pour tout individu placé sous son influence dans le port de cette perle est que les biens et la richesse augmentent toujours pour le bonheur de son possesseur, et que cette perle lui permettra d'atteindre le sommet des grandeurs et des richesses qu'un être humain est susceptible de posséder en ce bas monde.

Au temps du gouvernement malgache, tout indigène aisé, pouvait, moyennant finance obtenir des honneurs qui lui permettaient d'obtenir un emploi duquel il se servait ensuite pour rentrer dans ses fonds, et arrondir, de façon très sensible, son avoir en pressurant ses administrés. Arriver par cette façon au sommet des honneurs, mais toujours en payant.

=====

#### TSILAIMBY

Cette perle est, à mon avis, la plus jolie de la collection. Elle est très rare. Sa forme est ovoïde, de couleur rouge sang. Presqu'aux deux bouts se trouve une bordure dorée, elle est ceinturée en son milieu de roses et de petites perles vertes façon émeraudes.

Comme son nom l'indique "inattaquable par le fer", les indigènes la considèrent, même actuellement, comme le meilleur préservatif contre les balles dans un combat.

Ces temps derniers, elle a été beaucoup demandée par les tirailleurs engagés pour la durée de la guerre et envoyés en France, comme "ody basy". Des prix très élevés ont été offerts ; mais comme je le dis plus haut, elle est fort rare, presque introuvable.

Ce ne sont pas ces perles qui préserveront nos braves tirailleurs des balles ou des éclats d'obus qu'ils auront à affronter dans les futurs combats auxquels ils prendront part en Europe. Mais ils croient en leurs amulettes et la foi qu'ils ont en elles aidant, peut les changer en héros. C'est ce que je leur souhaite du plus profond de mon cœur, (1).

---

(1) Ceci était déjà écrit, lorsque le Journal la Tribune du 24/7/1917 reproduisit l'Ordre aux Troupes de la 3ème Division Coloniale du G1. Puyperoux, à l'occasion des combats des 5, 6, 7, 8 mai 1917, auxquels nos braves tirailleurs malgaches avaient pris une part éclatante.

La perle "Tsilaimby" peut être portée par tout individu qui est soldat. L'influence de la perle sous laquelle il a été placé à sa naissance ne peut en rien lui être contraire ou néfaste.

Tsilaimby se porte avec les perles Fenomanana et Vakantany ; les mêmes prescriptions qu'à cette dernière sont applicables aux deux premières.

En tant que "ody basy", Tsilaimby se porte avec Tsiribihy et Vodilanitra.

=====

V

=====

MAIZINKITRO mainty

Toute petite perle de couleur noire et ronde.

Les enfants nés sous l'influence de cette perle, qui correspond à la lune d'Alahasaty ou cinquième mois de l'année, pouvaient seuls la porter au cou et au poignet retenue par des fils de soie noircie dans la boue.

Ceux qui naissaient sous son influence étaient, autrefois, considérés de la même façon que ceux nés en Alakaosy. On les tuait à leur naissance dans un van que l'on remplissait d'eau où l'on posait le nouveau-né, la face tournée vers l'intérieur du van où il mourait étouffé. Ceux qui échappaient pour une cause quelconque à la mort, étaient et sont appelés : Ramarasata. Ils ne peuvent s'habiller de noir ; ils ne peuvent non plus porter sur leur tête des marmites dont l'intérieur est recouvert de suie.

Les animaux qu'ils peuvent élever sont ; les boeufs ou vaches noirs, les poules, coqs ou autres volatiles d'un noir absolu.

Les personnes nées en Adalo, sous l'influence de la perle "Rano lalina" ne pouvaient se parer de "Maizinkitro", celle-ci étant contraire à leur destin.

Ceux qui viennent au monde sous l'influence de "Maizinkitro" ou en Alahasaty ne pouvaient sous le régime malgache détenir des amulettes. Ce fait seul les aurait fait considérer comme sorciers. Les jours du mois affectés à cette perle sont considérés comme néfastes.

Au temps du Gouvernement Malgache, les personnes décédées au cours de ce mois ou le jour de la semaine considéré et appelé Alahasaty n'étaient pas ensevelies aussitôt leur décès ; on attendait quelque temps avant de les ensevelir. Peut-être en est-il encore de même actuellement dans les campagnes.

=====

MAZINKITRO manga

Toute petite perle bleue, a les mêmes pouvoirs que la Mazinkitro noire cidessus relatée.

=====

MANARIMBITANA

Trois variétés de perles de ce nom et qui toutes ont le même pouvoir.

La première a une certaine ressemblance en tant que forme avec un animal ; sa couleur est jaune clair, Elle porte tout autour d'elle de nombreuses protubérances.

La deuxième est de forme ronde, de couleur bleu azur foncé. De sa périphérie partent des feuilles jaunes et entre ces feuilles se trouvent placées des protubérances bleues et blanches, grenat et blanches.

La troisième est ronde, de couleur vert d'eau foncé. Des traits tricolores vont d'un sommet (ou pôle) à l'autre et entre eux des points blancs et rouges un peu rugueux sont placés, qui doivent probablement remplacer les protubérances que l'on voit sur les deux premières.

Ces perles ont, d'après la croyance populaire, le pouvoir de changer le destin d'une personne. C'est à dire, comme son nom l'indique, de "relever" et les protubérances qu'elles portent, signifient, au point de vue des indigènes, que le mauvais destin est censé sortir de la personne qui en est affligée de la même façon.

Elles sont assez répandues chez les indigènes.

Manarimbitana est le satellite de Maizinkitro noire et bleue.

Les défenses sont toutes les mêmes pour toutes les perles concernant le même mois.

=====

VI

=====

FANJAI-BOLA

Perle en métal argenté représentant grossièrement une aiguille.

Les Malgaches croient qu'en suspendant cette soi-disant aiguille en argent ou en métal à leur cou ou à leur poignet, ils peu-

vent acquérir de grandes richesses, et qu'une fois riches, ne travailler (comme ils disent dans leur langage imagé) qu'avec des aiguilles en argent, c'est à dire "ne plus rien faire".

L'aiguille en argent est considérée par les indigènes comme ayant le pouvoir de retenir l'argent que l'on possède et d'en empêcher le gaspillage. Parce que l'on se sert d'une aiguille pour coudre le sac dans lequel l'argent est placé, l'empêcher de la sorte d'être dépensé mal à propos.

Le mois d'Asombola ou sixième mois de l'année est celui sous l'influence duquel est placée cette perle en métal.

Les enfants nés dans le courant de ce mois sont les seuls qui puissent posséder cette perle qui est portée soit au cou soit au poignet. Il leur est défendu d'élever des bêtes rouges, noires ou blanches ; car ceux nés en Alahotsy ou douzième mois de l'année seuls peuvent élever des animaux blancs et posséder la perle "Harena tsy maty". Actuellement, beaucoup d'indigènes en possèdent dans leur porte-monnaie ou sachet à argent en guise de talisman.

=====

#### FAMAKY VOLA

Perle en métal argenté aussi, représentant une hache.

Lorsque la richesse est venue du fait de la possession du talisman (aiguille ou argent), les personnes aisées considèrent comme un devoir de fondre une partie de leur avoir, et d'en faire une grosse hache qu'ils portent ensuite en guise d'amulette sous l'aisselle. C'est de cette façon que l'on reconnaissait les familles riches, ainsi que leurs enfants.

Les formalités auxquelles les personnes nées sous son influence sont astreintes, sont les mêmes que celles déjà citées pour l'aiguille en argent.

La hache en argent est considérée par les indigènes comme le talisman devant lequel tout cède. Signe de force, abattant tous les obstacles ou sortilèges qui empêchent d'arriver promptement à la richesse et aux honneurs.

Les indigènes se servent aussi de cette perle en métal pour la confection des philtres d'amour. Ils croient qu'en mettant le philtre ainsi confectionné, face au vent lorsqu'il souffle, dans la direction du domicile de l'aimée ou de la désirée, il lui porte son odeur et la fait se décider tout aussitôt à rejoindre son amant qui l'attend avec impatience.

=====



### MASOMBOLA

Cette perle en métal, de forme ronde représentant un anneau n'est portée que par les filles de familles riches ou aisées, attachée par un fil de soie en forme de collier ou au poignet en forme de bracelet ; ce petit rond de métal aurait la propriété d'attirer vers son détenteur la richesse.

Les formalités auxquelles sont soumises les personnes nées sous son influence sont les mêmes que celles citées plus haut pour l'aiguille et la hache en argent. Toutes les trois sont placées sous l'égide du mois d'Asombola ainsi que sous l'influence de cette lune.

=====

### OMBALAHIVOLA

Cette perle représente grossièrement un boeuf en argent ou en métal argenté. Elle n'était détenue que par le Souverain qui seul pouvait la porter. C'était un des privilèges auquel il tenait le plus.

Le "Boeuf en argent" est le signe par excellence de la force. Le Souverain était en effet la seule personne qui fût en possession du pouvoir, par conséquent, le seul maître ; on s'explique facilement le pourquoi de cet apanage.

Les classes élevées de la noblesse avaient aussi le droit d'un posséder.

Le commun du peuple n'a été autorisé à se servir de cette perle en métal que depuis 1868, époque à laquelle eût lieu la destruction des idoles gouvernementales.

Les idoles Rakalimalaza, Rafaroratra, Rafantaka et Ramahavaly composées de divers objets étaient, d'après la croyance populaire, très puissantes et les égales des souverains. C'est pourquoi et en raison de cette particularité que chacune d'elles portait, attachée par des fils de soie à sa forme un ou plusieurs "boeufs en argent", à l'égal du souverain.

Depuis l'occupation française, tout le monde porte cette perle en métal ; même les anciens esclaves qui, une fois libérés, ont été les premiers à s'accaparer des apanages qu'avait la noblesse, ainsi que de ceux de leurs anciens maîtres.

Les défenses faites aux détenteurs sont les mêmes que pour la perle "fanjai-bola".

=====

=====

VII

=====

TSILEOMPARIMBONA

Très jolie perle ronde de couleur grenat parsemée de points blancs.

Ceux nés pendant la lune d'Adimizana ou septième mois, peuvent seuls se parer de la perle "Tsileomparimbona". Elle est portée comme toutes les autres perles, soit en collier, soit sous forme de bracelet attaché avec des fils de soie de couleur rouge sang.

Les personnes se trouvant sous son influence ne peuvent posséder que les animaux ayant une robe blanche et rouge ou un plumage pareil ou à peu près. En se couchant, elles doivent mettre ces perles sous leur traversin ou oreiller. Elles ne peuvent conserver par devers elles ou à leur domicile les petites balances malgaches, ni se ceindre les reins avec un pagne de soie de couleur rouge. Il leur est aussi défendu, si elles possèdent une hache, de la prêter à d'autres personnes. Les injures ou maléfices proférés contre elles ne peuvent les atteindre et leur portent au contraire bonheur. La lune d'Alahamady leur est contraire. Tous ceux qui voudraient se parer des perles destinées à ce mois verraient le malheur fondre sur eux. Les effets dont elles peuvent se vêtir doivent être de couleur variées notamment rayés blanc et rouge.

Les individus nés sous l'influence d'Adimizana, appelé aussi "Alakaforo" peuvent compter vivre très vieux; attendu qu'aucun maléfice n'est censé avoir d'emprise sur eux.

Cette perle a aussi le pouvoir de donner biens et richesses (si tel est le destin de la personne bien entendu).

Du temps du Gouvernement Hova, les indigènes nés au cours de la lune d'Adimizana ne peuvent prétendre à avoir ou détenir aucune charge auprès des Souverains, ils auraient pu contrecarrer leurs projets et empêcher la réussite de tout ce qu'ils auraient pu ou voulu entreprendre.

Les indigènes croient qu'en se parant de cette perle, ils ne peuvent ni être tués ni assomés et ce, malgré que plusieurs individus tombent à la fois sur la même personne pour l'assomer. C'est pour eux, croient-ils un talisman qui les préserve de toute mauvaise rencontre.

=====

VELOMODY

Cette perle de forme ronde et aplatie est de couleur "vert irlandais clair". Comme son nom l'indique, l'individu né sous son influence et la portant, ne pouvait mourir hors de chez lui. Tombant malade au cours d'un voyage, il ne pouvait, d'après la croyance populaire, expirer en cours de route. Il est censé pouvoir revenir à son domicile particulier pour y rendre le dernier soupir.

C'est pour cette raison que les indigènes nés pendant les mois d'Adimizana, Adaoro et Alohotsy peuvent seuls s'en parer, son influence n'étant pas contraire à leur destin.

=====

TONGARIVO

Deux perles de cette catégorie. L'une est difforme de couleur noire portant tout autour d'elle et dans le sens de la longueur de nombreuses raies blanches.

L'autre beaucoup plus petite, de couleur bleu outremer et de forme ronde, porte aussi des raies blanches longitudinales.

Ces perles sont censées posséder la propriété de faire arriver tout objet jusqu'à mille, suivant le souhait souvent exprimé par les indigènes : "Ho tongo arivo anie ! Andriamanitra, Andriananahary", c'est-à-dire : "O Dieu bon ! Dieu créateur fais que ceci, objets, piastres, boeufs etc ... puisse atteindre le mille".

Ce souhait ou désir est souvent exprimé à ceux qui font un commerce quelconque par leur famille ou proches, concernant l'avoir ou le pécule qu'ils emportent pour aller commercer au loin. Supposons cent piastres, qu'elles puissent arriver au nombre de mille de la dénomination de "Tongarivo" atteindre le mille.

=====

SOAMANODIDINA

Cette perle est de couleur marron, de forme oblongue, dans le genre de la perle "Tsiambanirafy", mais moins belle qu'elle et surtout plus grossièrement confectionnée au point de vue des traits bleus formant sur le fond blanc la corde qui ne sont pas réguliers. Elle porte bonheur à tout individu né sous son influence. Il peut entreprendre de longs voyages, aller, venir, faire tout à sa guise ; commercer, en un mot faire ou entreprendre tout ce qu'il voudra ;

il ne peut que réussir et trouver le bonheur dans toutes les entreprises. Il ne peut être atteint ni par le malheur, ni par l'adversité.

En résumé, c'est une panacée universelle pour tous ceux qui ont le pouvoir de détenir cette perle.

=====

#### MAHA FEHITENA

Perle ronde à fond noir. Un trait de couleur jaune foncé y est inscrit en forme de spire allant d'un pôle à l'autre, dans l'intervalle laissé une autre spire de couleur tricolore y est aussi dessiné.

Le rôle dominant de cette perle se rapporte surtout à ce qui concerne la maison familiale. Le mari seul a le droit d'y commander ; tout est soumis à son autorité. Les parents à quelque degré qu'ils soient et notamment la belle-mère n'ont aucun droit de venir s'interposer dans les affaires ne concernant que celles de la famille ou de la communauté.

=====

#### VAKAMPOTSY

Cette perle, comme son nom l'indique, est blanche. Elle est placée et conservée dans le sachet à argent, que tout indigène porte sur lui. Elle a pour but d'empêcher tout gaspillage d'argent et surtout de le faire fructifier.

Elle empêche aussi, d'après la croyance populaire, son possesseur d'être infirme.

Cette perle est surtout employée dans la confection des ornements tissés aux deux bouts des lambas mortuaires.

=====

#### VIII

=====

#### VORONOSY

Perle en forme d'olive très allongée de couleur blanche sur laquelle est dessinée dans le sens de la longueur, de couleur bleue, une espèce de feuillage.

Cette perle est placée sous l'égide de la lune d'Alakaboro,

ou huitième mois de l'année. Seuls les indigènes nés pendant ce mois peuvent s'en parer.

Il leur est défendu de posséder des animaux qui ne soient pas de couleur blanche et noire. Ils ne peuvent se vêtir que d'habits de même couleur. Ils ne peuvent pas prendre un balai et balayer. C'est à eux qu'appartient la prérogative, lorsque la demande en est formulée par les voisins, de planter la première bouture de manioc, patates, saonjo et de toutes autres plantes en général, pour que la récolte soit belle.

Lorsqu'ils construisent une maison et que la construction en est terminée, au moment de s'y installer, ils prennent de la terre se trouvant dans le parc à boeufs, immédiatement après le fumier du sakamalao (gingembre), quatorze grains de paddy bien pleins, le tibia de la patte droite de devant d'un animal, sept bananes et un pieu de métier à tisser. Tous ces objets sont réunis et enfoncés au milieu et à l'intérieur de la maison, afin que son propriétaire ait honneurs, richesse, atteigne une longue et heureuse vieillesse.

Les indigènes se trouvant placés sous l'influence de "Voronosy" sont considérés comme venus au monde sous des jours fastes. Ils étaient seuls appelés au Service des Souverains et considérés comme devant leur porter bonheur.

Les personnes nées sous l'influence de "Sarihangy" ne pouvaient se parer de "Voronosy".

=====

#### MANAVODREVO

Perle de forme cylindrique renflée à son centre, sa couleur est jaune soufre, elle porte dans le sens transversal des marques bleues et blanches en forme de petits lacs.

Tout le monde peut posséder cette perle, elle est conservée dans les sachets à argent.

Comme son nom l'indique, elle est censée détenir en elle le pouvoir de faire revenir à l'aisance tous ceux qui sont criblés de dettes, mais seulement après les avoir payées. Ils reprennent ensuite leur rang dans la société. En un mot, elle procure la réhabilitation aux commerçants faillis. C'est la perle par excellence de tous ceux qui se sont livrés à un commerce quelconque et qui n'ont pas réussi. Malheureusement ils sont nombreux en terre malgache, ceux qui ne réussissent pas dans leurs affaires et, ma foi, ils ne doivent pas connaître la propriété ni le pouvoir occulte de cette perle ; sans cela, tous la posséderaient, attendu qu'elle possède le pouvoir de

sauver les

=====

VODILANITRA

Jolies perles rondes de couleur bleu de prusse clair et foncé. Elle ne possède aucun pouvoir, son rôle est tout à fait passif et ne sert qu'à démontrer que son propriétaire est "madio", c'est à dire réhabilité.

En effet, le fait de la possession de la perle "Manavodrero", le débiteur qui a pu s'acquitter vis à vis de ses créanciers des sommes par lui dûes, il peut alors dire qu'il est "madio" - propre, c'est à dire qu'il est réhabilité et pour témoigner qu'il ne doit plus rien à personne, il se pare alors de la perle "Vodilanitra" ronde.

=====

VODILANITRA (lava)

Cette perle est longue avec les deux bouts de forme carrée et le milieu en torsade. Sa couleur est bleu horizon foncé.

Elle est détenue par les indigènes qui s'en vont au loin pour commercer. Ils croient qu'elle protège contre toute attaque de brigands pendant le voyage d'aller et de retour, qu'elle empêche en outre tout vol ou déprédation contre leur avoir ou marchandises leur appartenant. Elle sert aussi d'amulette "ody basy". Ces temps derniers, à l'égal des perles "Tsiribihy" et "Tsilaimbihy" avec lesquelles elle s'associe pour la composition de cette amulette, elle a été aussi très demandée par les indigènes engagés en qualité de tirailleurs pour la durée de la guerre et envoyés en France.

=====

IX

=====

TSY LEON-DOZA

Trois variétés de perles portent le nom ci-dessus. L'une ronde de couleur saumon qui paraît être en agathe. La deuxième en forme d'olive de couleur rouge de Venise. La troisième de forme oblongue allongée et à facettes de couleur saumon foncé.

La perle dénommée "Sahamalama" ne peut être mise avec le "Tsy leon-doza". "Tsy leon-doza" a été placée sous l'influence de la lune d'Alakaosy ou lune forte.

Au temps du Gouvernement Malgache, ceux qui avaient le malheur de naître sous son influence, étaient tués aussitôt leur naissance, car on les considérait comme étant doués d'une grande puissance occulte. Ceux nés de parents dont la foi en cette perle n'était plus bien grande, étaient sauvés de la mort par un généreux mensonge de leur part, pour cacher l'heure et le jour de leur arrivée en ce monde. On leur faisait aussi supporter une épreuve très dure qui consistait le plus souvent à placer le nouveau-né sur le parcours que devait suivre un troupeau de boeufs et si l'enfant n'était pas piétiné, sortait victorieux de l'épreuve, on l'affublait de la perle objet du présent. Devenus grands, ils ne peuvent élever que du bétail de couleur brune, les oies ayant le bec noir et des volailles ayant les plumes du cou brunes. Leurs effets doivent être de couleur jaune fané. Ils ne peuvent rester dans la maison d'un malade alors même qu'il se trouve dans sa propre demeure, car ils pourraient porter malheur au patient. Ils doivent s'établir dans une autre maison en attendant la guérison.

Pour atténuer leur puissance occulte, et la rendre moins funeste, on leur coupait la première phalange du petit doigt de la main ainsi que du pied gauche. Ils portent en outre les mêmes noms que ceux nés en Asorotany.

En résumé, tous ceux nés sous l'influence néfaste de cette perle ne sont pas bien considérés. Seul Rainilaiarivony, ex-premier ministre et amant de la reine Ranaivalona III, né en Alakaosy et auquel l'amputation de la lère phalange de l'auriculaire de la main gauche avait été opérée, atteignit les honneurs les plus élevés ; l'ablation ayant contrecarré le mauvais destin sous lequel il était né. Mais cela ne l'empêcha pas d'aller finir sa triste vie en exil, pour le plus grand bien des populations de l'île, quoique, en somme, il ne fût pas un mauvais homme, dans le fond.

-----  
VODILANITRA

Jolie perle de couleur bleu horizon foncé.

L'individu placé sous ses auspices est censé n'avoir peur de rien, même se trouverait-il très éloigné de chez lui comme étant né au moment de la lune d'Alakaosy, 9ème mois de l'année, sous l'influence de laquelle cette perle est placée. L'indigène venu au monde à ce moment est considéré comme étant placé sous l'influence

d'un destin fort.

Il n'y a rien à craindre des menées dirigées contre lui par des personnes nées sous l'influence des perles placées sous l'égide des lunes d'Adijady, d'Adizaoza, Adalo et Alahasaty ; elles ne pourront qu'avorter. Les mêmes défenses que pour "Tsy leon-doza".

=====

#### TSIATOSIKA

Perle en forme d'olive allongée de couleur noire, portant des traits bleus et blancs et des protubérances roses aux deux extrémités, au milieu se trouvent disséminés tout autour de la périphérie des espèces de torsades de couleur bleue, blanche, rouge et jaune ; dans leur intervalle trois points dorés.

L'appellation "Tsiatosika" a un sens figuré. Quoiqu'il signifie "ne pouvoir pousser ou bousculer", ici il a le sens d'être au dessus de tout. Tout ce qui pourra être fait, en mal s'entend, contre l'indigène né sous son influence, ne pourra en aucun cas lui être néfaste, les sortilèges lancés contre lui ou philtres fabriqués pour lui porter malheur n'auront aucune emprise sur la personne à qui ils sont destinés.

Cette perle se trouvant sous l'influence d'Alakaosy, les indigènes nés pendant cette lune aiment en effet les amulettes, philtres, etc... C'est pour augmenter la puissance de tous ces gris-gris qu'ils s'affublent de cette perle qui est au dessus de toutes les autres. C'est de là que lui vient l'appellation de Tsiatosika, C'est à dire ne pouvant être ravalée à un état inférieur, les amulettes personnelles de ces indigènes devant toujours, d'après eux, être bien supérieures à toutes les autres.

Les défenses auxquelles sont forcément astreints les détenteurs de cette perle sont les mêmes que pour "Tsy leon-doza".

=====

#### MAROJINJA

=====

Deux sortes de perles sont ainsi appelées. L'une de couleur bleu d'outre-mer, porte sur sa périphérie plusieurs facettes, d'où l'appellation de "marojinja" ; elle est très belle. La seconde de couleur noire paraît aussi taillée. Ces perles sont considérées comme ayant une grande influence.

En effet, tous ceux par qui elle est détenue semblent avoir la prérogative de contrecarrer et jeter bas toute affaire entreprise contre eux. Nul n'est censé pouvoir tenir tête au porteur de ces



perles, soit en actes, soit en paroles. Il peut tout réfuter, contredire ou contrefaire. De là sa dénomination de "Masim-lava". Tout ce qu'il dit doit être parole d'évangile. Les indigènes qui sont placés sous son influence sont en général réputés comme étant agressifs, insociables ; en terme populaire : "mauvais coucheur".

Les anciens Mpanjaka n'aimaient pas ceux nés sous l'influence des perles faisant l'objet de ce chapitre, qui, nés sous l'influence de la lune d'Alakaosy, auraient dû par conséquent être mis à mort à leur naissance mais qui avaient été sauvés, comme il est dit plus haut dans le chapitre concernant "Tsy leon-doza". Les défenses sont les mêmes que pour toutes les perles du chapitre IX.

=====

X

=====

#### TAHONANGANALA

Perle longue d'un bleu foncé à laquelle celle appelée "Vakantany" est opposée. Elle est placée sous l'influence de la lune d'Adijao ou dixième mois de l'année.

Ceux des indigènes nés sous son influence ne peuvent élever que du bétail de couleur brun-rouge, les volailles doivent être noires avec les plumes du cou jaunes. Ils ne sont pas causeurs et la solitude leur plaît. Ils sont considérés comme ayant le cerveau mal équilibré.

Les effets d'habillements doivent être de couleur bleue ou de toute autre couleur, mais possédant du bleu.

Cette perle est portée en forme de collier ou de bracelet attachée avec de la soie non colorisée.

=====

#### VAKAN-TODY

Perle de couleur vert d'eau pâle, de forme ronde irrégulière. Comme son nom l'indiqué, cette perle est censée faire revenir une chose quelconque à son état primitif. Attendu que le mois avec lequel elle marche est considéré par les indigènes comme étant un mois de peu de valeur. En conséquence, la personne née sous son influence était considérée de même. La perle doit, par son pouvoir occulte, changer le destin : de mauvais, le faire devenir bon ; ou lorsqu'elle

a mal tourné, devenue mauvais sujet, faire revenir à son état primitif le possesseur de la perle "Vakan-tany".

=====

#### VAKAMBONY

Perle de forme cylindrique aplatie, de couleur noire, portant inscrits sur sa longueur plusieurs traits blancs.

Cette perle est remise à ceux nés dans le mois d'Adijady ou dixième mois considéré, comme il est dit plus haut, comme mois de peu de valeur, afin qu'ils ne deviennent pas pendant le cours de leur vie inférieurs à ceux dont le destin les a fait naître en des mois plus propices au bonheur, ainsi qu'à la fortune. Donc cette perle est considérée par les indigènes comme une véritable panacée pour redresser le destin de ceux nés sous l'influence de la lune d'Adijady.

En outre, les personnes nées sous son influence sont peu considérées et exposées aux railleries des autres.

=====

#### TSIMAROFY

Petite perle ronde de couleur jaune soufre. D'après les précédents chapitres concernant le dixième mois, on a vu que ceux nés sous son influence ne sont nullement considérés et sujets aux railleries, par conséquent portent en eux la source de tous les maux ou malheurs que le destin leur a octroyé à leur naissance. Or, pour les empêcher d'être accablés par le malheur, ou les maux, on les pare de cette perle qui possède le don de terrasser tous les maux. De là son appellation de "Tsimarofy" qui se trouve être un souhait de ne jamais être malade et de ce fait atteindre une heureuse vieillesse. Pour les perles placées sous son influence de la lune d'Adijady, les défenses sont les mêmes que celles décrites pour la perle "Tahananganala".

=====

=====

XI

=====

RANO LALINA

Ceux nés pendant la lune d'Adalo, sous l'influence de laquelle la perle "Ranolalina" de couleur bleu tendre est placée, peuvent seuls prétendre à s'en parer. Elle est portée retenue par des fils de soie non teintée au cou en forme de collier ou au poignet en guise de bracelet. Les indigènes venus au monde sous son influence, d'Alahasaty, ne pouvaient la posséder, étant contraire à leur destin. "Adalo" est le onzième mois de l'année.

Les personnes nées sous l'influence de cette perle, ne peuvent élever que des animaux de basse-cour de couleur jaune foncé vieux, les boeufs ou vaches doivent avoir une robe de couleur approchant. Elles ne peuvent manger le poumon des animaux, ni se mettre en deuil, quoiqu'elles le soient souvent et éprouvent de gros chagrins intimes.

C'est sous l'influence de cette perle et du mois d'Adalo que sont fabriqués les filtres d'amour.

Autrefois les Souverains n'aimaient pas avoir à leur service des personnes nées sous son influence parce que cette perle était désignée tout comme le mois auquel elle se rapporte, perle et mois de chagrin et de larmes.

=====

VOHANGINDRANO

Très jolie perle de forme cylindrique renflée au milieu dans le genre d'un tonnelet ; elle est rouge, a une grande ressemblance avec le corail. Est assez rare.

Cette perle est destinée à être donnée à toute femme mettant au monde en Adalo, ou onzième mois de l'année, un enfant du sexe féminin.

Il est dans la croyance populaire que toute jeune femme accouchant de son premier enfant dans le courant de ce mois est destinée à une grande fécondité et qu'elle aura, par conséquent une nombreuse progéniture.

=====

ATODIMPODY

Deux jolies perles rondes d'inégale grosseur de couleur bleu horizon, dont l'une est plus foncée que l'autre.

Le mois d'Adalo, sous l'influence duquel est placée la perle "Atodimpody" est considéré par les indigènes comme n'apportant que chagrins et larmes. La perle dont il est question porte en elle le pouvoir de faire revenir à son premier propriétaire les biens gaspillés par les personnes nées sous son influence. De là son appellation qui signifie : oeuf retournant, qui, dans le langage imagé des naturels du pays veut dire : "Bien retournant à sa première destination ou à la personne à qui il a été destiné ou échu en premier lieu".

=====

TANTERAKALA

Perle de couleur noire et blanche, de forme ronde unie portant des déclivités dans le sens de sa longueur.

L'indigène affublé de cette perle se croit invincible. Il croit que tous ses désirs seront exaucés, que tout ce qu'il fera ou entreprendra, lui réussira à son gré, et ce, de n'importe quel coin de l'horizon où il se dirige. De là son appellation de "Tanterakala", sortir d'un mauvais pas, la forêt étant toujours un mauvais endroit à franchir, arriver à ses fins etc...

Il croit aussi que d'après les vertus qu'elle lui octroie, aucun malheur ne peut lui arriver.

=====

ATODINOSY

Grosse perle de couleur blanche de forme ovoïde. Il en existe aussi en bleu horizon, vert clair etc... toutes de même forme.

Cette perle est l'indice que ceux qui s'en parent ont atteint le summum de la richesse et qu'ils ne peuvent plus rien se refuser ; serait-ce même un "oeuf de chèvre", si toutefois il était possible de s'en procurer. Pour combler la lacune de l'inexistence de ce produit, qui ne se trouve pas dans la nature, l'indigène, dans sa simplicité, s'est vu obligé d'y pourvoir en donnant ce nom à la perle en question qui, en effet ressemble à un oeuf.

Les éleveurs de canards et d'oies quoique n'étant pas nés

nés en Adolo peuvent posséder cette perle qui est censée leur porter bonheur, et éloigner les à-coups qui peuvent survenir dans l'industrie de l'élevage à laquelle ils s'adonnent et lui faire rapporter le maximum en forçant la ponte des femelles.

En outre, si une personne quelconque se propose de porter tort à une autre, la perle qui nous occupe a, d'après les indigènes le pouvoir occulte de renvoyer le mal que l'on veut lui faire à son auteur. D'où le proverbe "Ny tody tsy misy, ni atao ihany ni miverina".

Les défenses sont toutes les mêmes pour toutes les perles de ce chapitre.

=====

## XII

=====

### HARENA TSY MATY

Perle de couleur blanche, de forme cylindrique déformée. Elle est placée sous l'égide du mois d'Alohotsy ou douzième mois de l'année. Doit se porter au cou ou au poignet attachée avec de la soie blanche.

Les perles contraires sont celles qui sont placées sous l'influence d'Asombola, c'est-à-dire les perles en métal argenté ou en argent.

Ceux nés sous l'influence de cette perle étaient les préférés des Souverains et des grands du royaume malgache et leur condition se trouvait être au dessus des autres serviteurs.

Ils ne pouvaient élever que des volatiles complètement blancs dont les jambes et les pieds devaient être noirs. Les boeufs et les vaches blancs. Leurs effets devaient être blancs aussi mais d'un blanc immaculé. Il leur était défendu de manger du manioc cru.

Ils sont aussi très inconstants dans le mariage. Le mari répudiait souvent sa femme : en ce qui concerne la femme née sous l'influence de cette perle, elle quittait très souvent le domicile conjugal pour aller à d'autres amours. La réciproque existe entre le mari et la femme nés sous cette même influence. Ils étaient et peut-être le sont ils encore appelés par d'autres familles pour faire le "manala fady", c'est à dire faire changer le destin des personnes nées sous l'influence de l'une des perles correspondant au mois ou lune néfaste (comme Asorontany, Alakarabo etc...).

=====

TAFITA

Perle blanche à forme oblongue, sur laquelle sont inscrits en forme de spires deux traits dont l'un est de couleur rose et l'autre en forme de torsade blanc et bleu.

Les personnes pouvant se parer de cette perle se considèrent pouvoir faire ce que bon leur semble quoiqu'il survienne dans le cours de leur vie ; elles doivent toujours arriver à leurs fins et à bon port, réussir en tout ce qu'elles peuvent entreprendre. C'est pour cette raison qu'elle s'assemble avec la perle "Harena tsy maty".

=====

TSIATOSIDAHY

Perle de couleur noire en forme d'olive sur laquelle des traits en forme de spirale de couleur bleue et blanche sont inscrits.

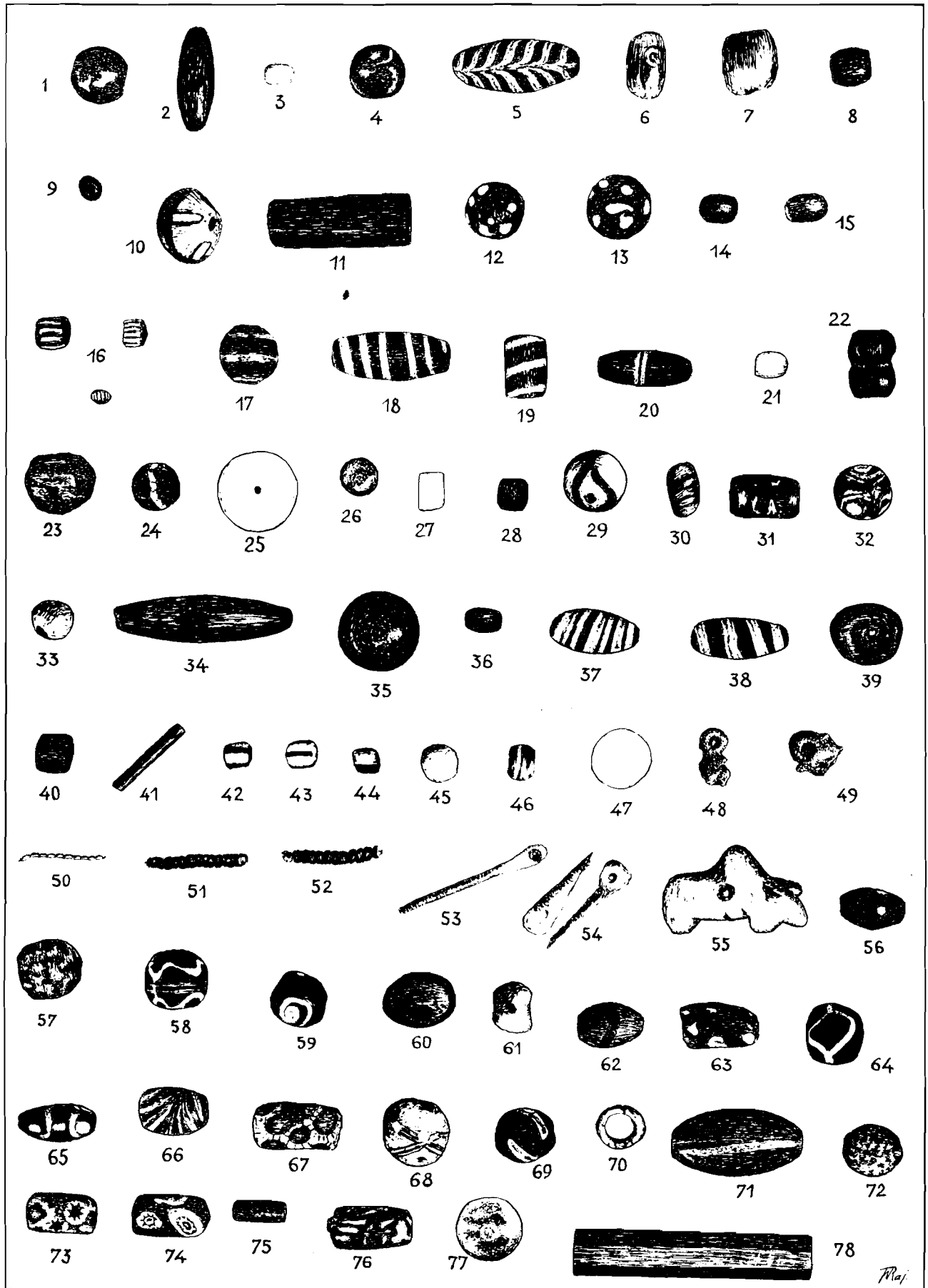
Tout indigène pouvant s'affubler de cette perle, croit que personne en ce bas monde ne peut le faire rétrograder de la place que sa naissance a pu lui garantir ou qu'il a su gagner. C'est à dire s'il est riche devenir pauvre ; s'il possède une situation enviée la rabaisser ou lui faire dégringoler les échelons de l'échelle sociale qu'il avait pu gravir par son savoir ou sa fortune.

=====

VONIRAVO

Jolie perle ronde de couleur vert d'eau pâle. L'indigène né sous l'influence de la lune d'"Alohotsy" pouvait se parer de cette perle qui est considérée comme apportant à son détenteur : joie, bonheur, considération et fortune ; un mot tout ce qui fait le bonheur de l'homme sur cette terre. Attendu que cette perle se trouve juste au milieu du collier lorsqu'on veut les y faire toutes rentrer. Les défenses sont les mêmes que pour "harena tsy maty".

=====



Maj

LES PERLES MALGACHES

d'après Ch. MANTAU

1-2	TSY LEON-DOZA	45	ATODIMPODY
3	VODILANITRA	46	ATODINOSY
4	TSIATOSIVAVY-	47	TANTERAKALA
5-6	VORONOSY	48-49	MANARIMBITANA
7	MANADREVO	50	VAKAMPOTSY
8-9	VAKANTANY	51	MAIZINKITRA MAINTY
10	FENOMANANA	52	MAIZINKITRA MANGA
11	TSILAIMBY	53	FANJAI BOLA
12-13	TSY LEON-DOZA PARIM- BONY	54	FANAKY VOLA
		55	OMBALAHIVOLA
14-15	VELOMODY	56	ARIVOLAHY
16	TONGARIVO	57	MAHAVORY
17-18-19	SOAMANODIDINA	58	MANANJARA
20	MAHAFITENY	59	VELOMIRIARIA
21	BOMALAMA	60	ZORON-TRANO EFATRA
22	MALAIMISARAKA	61	LELA MIZANA
23-24	TONGAHASINA	62	TSIAMBY KANDRINA
25-26	FELANA	63	VELONARIVOTONA
27-28	HARENA TSY MATY	64	MAHAFEFY
29-30-31	TAFIRA	65	TSIAMBANIDAHY
32	TSIATOSIDAHY	66	FIHERENANA
33	VONIRAVO	67	PANJAKABETANY
34	TSIRIBIHY	68-69	VOLAN-TSINANA
35	TSY MANDRY DALANA	70	MASOMBOLA
36	VOHANGY	71	VOHANGINDRANA
37-38	TSIAMBANDRAFY	72	MAHAVORY
39	VAKAMIARINA	73-74-75-76	MPANJAKABETANY
40	SARIHANGY	77	FELAN-TANA TSY FOANA
41	TAHONANGANALA	78	TSILAIMBY LAVA
42-43	VAKAN-TODY		
44	VAKAMBONY		



### CONCLUSIONS

On peut se rendre compte par tout ce qui précède que le Malgache très superstitieux a voulu, comme les peuples primitifs, se mettre à l'abri avec toutes sortes d'objets ou amulettes ; notamment les perles en verroterie, de tous les malheurs qui accablent le genre humain.

Que cherchent-ils en effet, en se parant de ces perles ?

1) chasser le malheur qui peut, sous toutes ses formes s'abattre sur lui ;

2) avoir richesse et honneurs ;

3) atteindre une heureuse vieillesse.

Si les vœux que forment en général des indigènes sont peu nombreux, ils sont toutefois les plus durs à réaliser. Si le destin que chacun porte, à sa naissance ne les aide à les sortir d'affaire.

Richesse et honneurs, ce sont deux choses auxquelles tout homme courageux peut parvenir, par le savoir-faire et le travail et quelque fois par l'intrigue. Or, du temps du Gouvernement Malgache, l'intrigue et l'argent pouvaient seuls faire parvenir aux honneurs enviés.

C'est pour cette raison que beaucoup de ceux qui possédaient les honneurs étaient illettrés, il ne pouvait donc être question du savoir-faire pour certains indigènes qui arrivaient au sommet de l'échelle. L'intrigue seule, les fit parvenir.

En ce qui concerne la richesse, on sait comment certains établirent la leur. En tout état de cause, ce ne fut pas le travail qui les y conduisit. Si en effet, l'indigène se pare de certaines perles, c'est qu'il croit tout simplement qu'avec elles, il y parviendra sans travailler, étant partisan du moindre effort. Quant aux moyens à employer pour réussir, peu lui importe, pourvu qu'il arrive à ses fins, tous les moyens sont bons.

Le collier de perles joint à la collection, en haut du tableau est une preuve flagrante du crédit que les indigènes accordent aux perles. Ce collier fut saisi chez des indigènes inculpés de fabrication de fausse monnaie, non loin de la capitale et qui furent condamnés aux travaux forcés.

Chasser la fatalité qui peut s'abattre sur lui est une chose à peu près impossible ; mais comptant toujours sur l'appui moral que lui donnent les perles en lesquelles il a une confiance absolue, cela lui permet de supporter stoïquement tous les maux et calamités dont la nature peut l'affliger. Il est rare de voir un indigène se plaindre malgré les tortures qu'il peut endurer. On le dirait insensibilisé avec un anesthésique qui lui permet de ne pas sentir la douleur.

---

(1) Cette phrase a été écrite il y a cinquante ans et reflète un état d'esprit fort courant hélas à l'époque.--

Quant aux calamités qui momentanément peuvent s'abattre sur lui, sa philosophie lui permet de tout supporter sans émotion ni angoisse. Il attend sans se tracasser autrement que ce mauvais moment soit passé, mais ne fera rien pour réagir.

Atteindre une heureuse vieillesse, c'est à quoi aspire tout humain. Or, l'indigène plus que tout autre, craint de mourir jeune est ses parents, si le fait arrive, se lamentent fort. Mais il est impossible de changer le destin d'un individu et lui donner une grande longévité. Comme l'a dit l'Arabe quand le fait arrive "c'était écrit". Les perles ne peuvent rien changer en la matière, mais il fallait qu'ils trouvent quelque chose pour se donner du courage contre l'adversité. Si toutefois l'indigène affublé des perles de longévité arrive à une grande vieillesse, on peut tout mettre en oeuvre pour le dissuader que ce n'est pas l'effet des perles qu'il porte à son poignet ou à son cou qui ont fait qu'il vieillisse mais que la nature seule l'a voulu et le "Nanahary" seul l'avait créé pour qu'il devienne vieux ; il ne veut rien entendre. Pour lui, le pouvoir occulte seul des perles dont il est paré ont voulu qu'il atteigne une grande vieillesse. C'est la réflexion que je me suis attiré d'un vieillard presque centenaire, habitant Manakambahiny, dans le district d'Ambatondrazana, où je me trouvais en janvier dernier.

Quoique ces pratiques commencent à se perdre sur les hauts Plateaux, que la génération actuelle ne connaisse plus ni le nom ni le pouvoir des perles qui se vendent sur les marchés et dont leurs ancêtres se paraient, il n'en est point de même dans les autres contrées de l'île où les indigènes se servent encore de ces mêmes perles - peut-être sous une dénomination différente à celle d'ici - pour en parer leurs dieux lares, des amulettes diverses ou pour accomplir ce que leur a commandé le devin ou l'astrologue de faire. Choses pour lesquelles les indigènes dépensent beaucoup d'argent comme le fait judicieusement remarquer un indigène catholique, qui demandait au "Feon'ny Marina" T.IV n°21 1er mai 1916, page 328, s'il pouvait, cela rapportant de gros bénéfices, vendre, sans commettre de faute, au point de vue de la religion, les perles objets du présent ouvrage ; surtout lorsque l'on connaît l'usage qui en sera fait.

Le "Feon'ny Marina" (même tome, page 329) répondit : "que les commerçants catholiques devaient s'abstenir de vendre de ces perles, attendu qu'ils connaissaient l'usage auxquelles elles étaient destinées et que ce fait constitue une faute". Souhaitons que la religion, qui a beaucoup à s'occuper à ce point de vue, arrive à faire perdre ces pratiques superstitieuses et changer la mentalité de nos indigènes

en leur enseignant que le meilleur moyen pour réussir et avoir honneurs et richesses, était le travail. Que pour ne pas être atteint de certains maux qui les affligent, et arriver à la vieillesse, l'hygiène et une meilleure alimentation sont les meilleurs de tous les ody ou amulettes possibles ou imaginables.

Tananarive, le 31 mai 1918

P. PAGES

TABLE DES MATIERES

	1.-
Préface.....	p. 1
Avant-Propos .....	2
I.- <u>Vohangy</u> - <u>Tsy Mandry Lalana</u> - <u>Tsiribihy</u> .....	3
II.- <u>Sarihany</u> ou <u>Sarimbohany</u> - <u>Vaka miarina</u> , <u>Tsiambandrafy</u> .	4
III.- <u>Bamalama</u> - <u>Malaimisaraka</u> - <u>Tongahasina</u> - <u>Felana</u> .....	6
IV.- <u>Vakantany</u> - <u>Fenomanana</u> - <u>Tsilaimby</u> .....	8
V.- <u>Maizinkitro mainty</u> - <u>Maizinkitro manga</u> - <u>Manarimbitana</u> ..	11
VI.- <u>Fanjai-bola</u> - <u>Famaky vola</u> - <u>Masombola</u> - <u>Ombalahivola</u> ....	12
VII.- <u>Tsileomparimbona</u> - <u>Velomody</u> - <u>Tongarivo</u> - <u>Soamanodidina</u> <u>Mahafehitena</u> - <u>Vakampotsy</u> .....	15
VIII.- <u>Voronosy</u> - <u>Manavodrevo</u> - <u>Vodilanitra</u> - <u>Vodilanitra lava</u>	17
IX.- <u>Tsy leon-doza</u> - <u>Vodilanitra</u> - <u>Tsiatosika</u> - <u>Marojinja</u> ....	19
X.- <u>Tahonanganala</u> - <u>Vakan-tody</u> - <u>Vakambony</u> - <u>Tsimarofy</u> .....	22
XI.- <u>Rano lalina</u> - <u>Vohangindrano</u> - <u>Atodimody</u> - <u>Tanterakala</u> - <u>Atodinosy</u> .....	24
XII.- <u>Harena tsy maty</u> - <u>Tafita</u> - <u>Tsiatosidahy</u> - <u>Voniravo</u> .....	26
CONCLUSIONS .....	28/30

E R R A T U M

-----

- Page 3 : dernier paragraphe, 3ème ligne - lire : Razafindrahety.-  
page 4 : 4ème ligne - lire : Rainilaiarivony.-  
page 4 : paragraphe Tsiribihy, 12ème ligne - lire : Manjaka tsy roa.-  
page 5 : 2ème paragraphe, 5ème ligne - lire:Adaoro.-  
page 7 : 1er paragraphe, 1ère ligne - lire : Sakamalao.-  
          : 2ème paragraphe, 3e ligne - lire : Varonosy.-  
page 8 : paragraphe Felana, 8ème ligne - lire : Samalama  
  au lieu de : Fenana.-  
page 10: note (1), 2ème ligne - lire : Général Buyperoux.-  
page 11: chapitre V, 3ème paragraphe, 6ème ligne - lire : Ramorasata.-  
page 12: chapitre VI, 1ère ligne, - lire ; grossièrement.-  
page 14: paragraphe 7ème, 1ère ligne : lire Rakelimalaza.-  
page 16: 5ème paragraphe, 3ème ligne - lire "Ho tonga arivo anie".-  
page 17: dernière ligne - lire : Alakarabo.-  
page 19: 1ère ligne - lire : sauver les enlisés "Manavodrevo".-  
          3ème paragraphe, 1ère ligne - lire : "Manavodrevo".-  
page 22: 2ème ligne, - lire : "Masim-bava".-  
          3ème paragraphe, 2ème ligne - lire Adijady.-  
page 23: dernière ligne - lire : "Tahonanganala".-  
page 26: 1ère ligne - lire : Adalo.-  
          2ème paragraphe, 4ème ligne - lire : "ny atao ihany no miverina".-  
          dernier paragraphe, 7ème ligne - lire : pour changer le destin.-  
page 27: dernier paragraphe, 4ème ligne - lire : en, un mot.-  
page 29: 2ème paragraphe, 3ème ligne - lire : et, ses parents, si le  
  fait arrive, se lamentent  
  fort.-  
          2ème paragraphe, dernière ligne - lire : Ambatondrazaka.-

=====